

LES SERVICES EXTÉRIEURS INTERVENANT EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

L'ESSENTIEL...

De nombreux services, extérieurs à la structure, viennent en appui. Ils interviennent dans des secteurs variés et ont des rôles différents (accompagnement ou contrôle).

PLUS PRÉCISÉMENT...

Centre de gestion (CDG)	Association des maires (ADM74)
Accompagnement dans la gestion des ressources humaines	Appui juridique sur les sujets autres que les ressources humaines
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
Organisme de formation, financement des frais de formation des apprentis	Prise en charge des agents relevant du régime général (versement d'indemnités journalières pendant certains congés)
France Travail	Services préfectoraux
Déclaration de fin de travail, conventionnement possible pour la prise en charge des allocations chômage	Transmission obligatoire de certains actes au contrôle de légalité (conformité aux dispositions en vigueur) pour être exécutoires
Chambre régionale des comptes (CRC)	Trésorerie / paie
Juridiction financière contrôlant la régularité des comptes, évaluant la gestion des structures publiques	Assure l'exécution budgétaire et comptable des structures publiques
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)
Finance les actions permettant l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique	Pilote la collecte et la redistribution des cotisations
Caisses de retraite	Caisses de retraite complémentaires
<u>Agents relevant du régime spécial :</u> Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) <u>Agents relevant du régime général :</u> Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT)	<u>Agents relevant du régime spécial :</u> Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) <u>Agents relevant du régime général :</u> Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC)

Chaque service a des missions bien spécifiques. En fonction de votre besoin, il convient de s'adresser à l'organisme compétent.